

Switzerland-Berne: Printers and plotters
OJ S 203/2013 18/10/2013
Contract notice
Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), marchés publics
Postal address: Fellerstrasse 21
Town: Berne
Postal code: 3003
Country: Switzerland

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), marchés publics
Country: Switzerland
Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=794243

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Contact person: Projet (1301) 620 appareils multifonctions et imprimantes pour l'administration fédérale

E-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

(1301) 620 appareils multifonctions et imprimantes pour l'administration fédérale.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

A combination of these

Main site or place of performance: Sites de toutes les unités de l'administration fédérale (y compris l'École polytechnique fédérale de Lausanne, les Services du Parlement et les

tribunaux fédéraux) selon l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010.1, état le 1.6.2013) et sises en Suisse.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent appel d'offres, lancé en procédure ouverte conformément aux dispositions de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), porte sur des appareils multifonctions et des imprimantes monochromes et couleur destinés à l'administration fédérale en Suisse, ainsi que sur des outils de gestion et solutions logicielles correspondants. Le service adjudicateur achètera ou louera ces appareils, en concluant simultanément des contrats portant sur les prestations de maintenance y relatives.

Les soumissionnaires doivent présenter une offre pour les deux modes d'acquisition (achat des appareils et des prestations de maintenance, d'une part, location des appareils et achat des prestations de maintenance, d'autre part).

L'offre doit porter sur les 10 segments de produits suivants:

Segment 1 – Imprimante monochrome A4 pour 1 à 3 utilisateurs.

Segment 2 – Imprimante couleur A4 pour 1 à 3 utilisateurs.

Segment 3 – Imprimante monochrome A4 pour 3 à 20 utilisateurs.

Segment 4 – Imprimante couleur A4 pour 3 à 10 utilisateurs.

Segment 5 – Imprimante couleur A3 pour 3 à 10 utilisateurs.

Segment 6 – Appareil multifonctions monochrome A4 pour 1 à 5 utilisateurs.

Segment 7 – Appareil multifonctions couleur A4 pour 1 à 5 utilisateurs.

Segment 8 – Appareil multifonctions couleur A3 pour 3 à 10 utilisateurs.

Segment 9 – Appareil multifonctions monochrome A3 pour 5 à 30 utilisateurs.

Segment 10 – Appareil multifonctions couleur A3 pour 5 à 30 utilisateurs.

Le marché, options comprises, porte sur environ 16 200 appareils multifonctions et imprimantes, dont l'acquisition sera échelonnée sur une période de 6 ans.

Outils de gestion et logiciels:

- outil de gestion du parc d'appareils,
- pilote d'impression universel,
- outil de gestion des consommables,
- solution d'authentification des utilisateurs pour l'impression et la numérisation.

Prestations à fournir dans l'ensemble de la Suisse:

- livraison, installation, formation, assistance, reprise et élimination,
- maintenance.

Les prestations attendues font l'objet d'un seul marché, qui sera adjugé à un seul soumissionnaire. Le marché n'est pas divisé en marchés partiels ou lots. Les appareils multifonctions et les imprimantes faisant l'objet de l'appel d'offres seront commandés auprès de l'adjudicataire dans un délai de 6 ans à compter de la conclusion du contrat.

II.1.6. CPV code(s)

30232100 Printers and plotters

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: les factures établies en bonne et due forme sont payées dans un délai de 30 jours net à compter de la livraison, TVA en sus. Elles doivent répondre aux exigences fixées au chiffre 3.12 du cahier des charges.

Coûts à inclure dans le prix offert: les prix doivent être indiqués en francs suisses (CHF), hors TVA, et inclure tous les coûts liés à l'exécution du mandat, en particulier les frais, les droits de douane, les coûts de transport et d'assurance ainsi que les autres suppléments légaux du pays de fabrication et du pays de destination etc.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Pas admises.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: aucune.

Sous-traitance: sont admis. Si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants pour l'exécution des prestations, il assume la responsabilité générale du projet. Il indique les noms et les rôles de tous ses sous-traitants.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

toutes les entreprises disposant des compétences économiques et techniques suffisantes et pouvant apporter les justificatifs requis selon chiffre 3.8 sont appelées à déposer une offre en CHF.

Justificatifs requis:

les preuves de qualification énumérées ci-après doivent être fournies dans leur intégralité en sans restriction, ni modification en même temps que l'offre, car autrement il ne sera pas entré

en matière sur cette dernière.

CA01: capacité économique / financière.

Le soumissionnaire dispose de la capacité économique / financière nécessaire à l'exécution du mandat.

CA02: entreprise générale.

Le soumissionnaire s'engage à assumer la responsabilité générale du projet, à l'instar d'une entreprise générale. Il sera le seul partenaire contractuel de l'adjudicateur. Celui-ci ne conclura aucun contrat avec les éventuels tiers auxquels le soumissionnaire fera appel. Les noms et les rôles des éventuels tiers doivent être indiqués.

CA03: modifications des quantités.

Le soumissionnaire déclare qu'il accepte les éventuelles modifications des quantités d'appareils à fournir par segment et qu'il est en mesure de faire face à ces modifications (voir les chiffres 3.4.1 et 3.4.3 du cahier des charges).

CA04: vente / location.

Le soumissionnaire s'engage à proposer les appareils multifonctions et les imprimantes demandés tant à la vente qu'à la location. Cela vaut également pour les options.

CA05: maintenance.

Le soumissionnaire s'engage à établir son offre pour les prestations de maintenance relatives au matériel et aux solutions logicielles en respectant les exigences définies dans le cahier des charges (chiffre 3.10), c'est-à-dire en incluant ses frais dans la redevance de base fixée pour la maintenance et dans le prix de la page. Cela vaut également pour les options.

CA06: modalités de facturation.

Le soumissionnaire déclare qu'il accepte les modalités de facturation définies au chiffre 3.12 du cahier des charges.

CA07: produits neufs.

Le soumissionnaire s'engage à offrir et à livrer uniquement des appareils multifonctions et des imprimantes, accessoires compris (voir les exigences relatives aux spécifications techniques), qui sont neufs; les produits remis à neuf, transformés, reconstitués, restructurés, etc. ne sont pas admis.

CA08: nouveaux modèles.

Le soumissionnaire garantit que, si les appareils multifonctions et les imprimantes qui ont été évalués lors de la procédure d'adjudication sont remplacés par de nouveaux modèles pendant la durée du contrat, il livrera des exemplaires de ces modèles plus récents, à condition que ces derniers remplissent toutes les exigences fixées dans l'appel d'offres et dans les documents complémentaires et qu'ils ne soient pas proposés à des conditions et avec des rabais moins avantageux que les conditions et rabais indiqués dans l'offre.

CA09: exemplaires de test des nouveaux modèles.

Le soumissionnaire s'engage à permettre à l'adjudicateur de vérifier les spécifications techniques des nouveaux modèles en lui fournissant gratuitement, sur 3 sites (2 à Berne, 1 à Lausanne), des exemplaires de test ainsi qu'une assistance technique (voir le chiffre 3.5.5 du cahier des charges).

CA10: fourniture d'exemplaires de test avant l'adjudication.

Le soumissionnaire s'engage à permettre à l'adjudicateur de vérifier, avant l'adjudication, les spécifications techniques des appareils multifonctions et des imprimantes proposés, en lui fournissant gratuitement, sur 3 sites (2 à Berne, 1 à Lausanne), des exemplaires de test et une assistance technique (voir le chiffre 5.7 du cahier des charges). Les tests se déroulent parallèlement sur les 3 sites.

CA11: lot de consommables de réserve.

Le soumissionnaire s'engage à livrer un lot de consommables de réserve avec chaque appareil multifonctions et chaque imprimante. Pendant toute la durée du contrat, un lot de

consommables de réserve par appareil est disponible sur place (voir les chiffres 3.9.5 et 3.10.18.1 du cahier des charges).

CA12: point de contact unique.

Le soumissionnaire s'engage à mettre en place un point de contact unique pour le service adjudicateur et les fournisseurs de prestations informatiques (voir le chiffre 3.9.1 du cahier des charges).

CA13: service à la clientèle.

Le soumissionnaire s'engage à mettre à la disposition du service adjudicateur et des fournisseurs de prestations informatiques, pendant toute la durée du contrat, une ou plusieurs personnes (parlant allemand et français) chargées de traiter toutes leurs questions (voir le chiffre 3.9.2 du cahier des charges).

CA14: démontage et remise du disque dur.

Le soumissionnaire garantit que, avant que les appareils multifonctions et les imprimantes soient enlevés du lieu de leur utilisation (que ce soit en vue de la suppression d'un défaut ou d'un dérangement ou en vue de la reprise de l'appareil), les mémoires non volatiles (par ex. le disque dur) seront démontées et les réglages de configuration réinitialisés. Les supports de données seront laissés sur place et resteront (dans le cas des appareils achetés) ou deviendront (dans le cas des appareils loués) la propriété du service adjudicateur (voir chiffre 3.9.8 du cahier des charges).

CA15: évaluation sur la base d'un système de codes couleurs.

Le soumissionnaire confirme qu'il accepte que les prestations soient évaluées sur la base d'un système de codes couleurs conformément au chiffre 2.2 du cahier des charges.

CA16: convention relative à l'élimination.

Le soumissionnaire garantit qu'il a conclu une convention relative à l'élimination (par ex. avec SWICO) ou qu'il peut prouver qu'il applique un plan d'élimination équivalent.

CA17: conventions de l'OIT.

Le soumissionnaire s'engage à respecter les normes minimales des conventions de l'OIT, en particulier celles concernant le travail des enfants et le travail forcé (textes des conventions disponibles sous <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdsp1.htm>).

CA18: conditions générales de la Confédération.

Le soumissionnaire déclare qu'il accepte les conditions générales (CG) de la Confédération suivantes (éditions d'octobre 2010):

- CG pour l'achat et la maintenance de matériel informatique,
- CG pour l'acquisition et la maintenance de logiciels standard,
- CG pour les services informatiques.

CA19: références.

Le soumissionnaire fournit une preuve détaillée de l'exécution, au cours des 4 dernières années, de deux projets similaires du point de vue de la planification, de la mise en œuvre et de la complexité.

Pour chaque projet de référence, le soumissionnaire prouve qu'il exploite lui-même activement au moins 500 appareils de même type.

L'adjudicateur se réserve le droit de prendre contact avec les interlocuteurs indiqués sans consulter au préalable le soumissionnaire.

Les références anonymes ne sont pas admises.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

(1301) 620

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.12.2013 - 23:59

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German. French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3.

Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: exécution selon les Conditions générales (CG) de la Confédération pour:

- l'achat et la maintenance de matériel informatique (édition d'octobre 2010),
- l'acquisition et la maintenance de logiciels standard (édition d'octobre 2010),
- les services informatiques (édition d'octobre 2010).

Celles-ci peuvent être consultées sous www.bbl.admin.ch – rubrique Documentation – CG. Négociations: demeurent réservées.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: l'acquisition se fera sous réserve de la maturité du projet et de la disponibilité des crédits. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'acquérir tout ou partie des prestations faisant l'objet des options ou de renoncer à leur acquisition. Les soumissionnaires retenus par l'adjudicateur sont tenus d'adapter leurs prix dans le cas où, durant la période contractuelle, les prix du marché baisseraient. La date de la livraison partielle ou de la livraison complète est déterminante pour juger d'une éventuelle baisse des prix. Un nouvel appel d'offres OMC est réservé si, avec le temps, l'offre retenue n'est plus la plus avantageuse économiquement. L'administration fédérale se réserve le droit de faire de la solution qui sera introduite un produit normalisé. www.simap.ch Indication des voies de recours: Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en 2 exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / Remarques: .

Délai de clôture pour le dépôt des offres / Remarques: Remarques sur le dépôt des offres: lieu de la remise de l'offre: selon chiffre 1.2 a) Pour remise à la réception de l'OFCL (par le soumissionnaire lui-même ou par coursier): l'offre doit être remise au plus tard à la date de clôture indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture de la réception (7:30-12:00 et 13:00-16:00) contre accusé de réception de l'OFCL. b) Remise par voie postale: le sceau postal ou le justificatif avec code à barres d'un office de poste suisse ou étranger reconnu officiellement est déterminant pour la date de remise (l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme sceau postal). c) Remise de l'offre à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur offre au plus tard à la date de remise ci-dessus à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les heures d'ouverture, contre une confirmation de réception. Ils ont l'obligation d'envoyer cette confirmation par fax (n° fax selon chiffre 1.2) au pouvoir adjudicateur. Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre dans les délais. Les offres remises en retard ne peuvent plus être prises en considération et seront renvoyées à l'expéditeur.

Publication de référence nationale: Simap de la 15.10.2013, doc. 794243.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 30.10.2013.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: vous avez la possibilité de télécharger les documents depuis la plateforme électronique www.simap.ch sous la rubrique «Marchés publics, appels d'offres Confédération». Dans ce cas vous devez vous enregistrer sous le projet. Ensuite vous recevrez par courriel votre mot de passe vous permettant de

télécharger les documents désirés. Pour toutes questions il y a un «forum aux questions» à votre disposition.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

15.10.2013